

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SAS 2018					
SIRET	8	3	9	2	3
	1	6	7	7	0
	0	0	0	1	5
Adresse du principal établissement :			Mél : louis@agcconseils.com		
16 RUE VANDRE ZANNE 75013 PARIS			Ancienne adresse en cas de changement :		

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					

<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées	CONSEILS EN COMMUNICATION			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	23 715	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		0	
<b>2 Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19%					
Autres PV imposables à 0%					
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
---	--	--	--	--	--

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			Nom / Adresse N°		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom / Adresse N°		

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON					
Si oui, indication du logiciel utilisé <b>TEN! CO</b>					

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
AGCJ - EXPERTISE 127 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Tél : 0140921809			Tél :		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : Lieu :		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire :		
Signature :					
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>		<b>Prestataire :</b>			



CONTROLE DE CONCORDANCE		
DESIGNATION	MONTANT	ECART
	Total écart	0.00



N° 15948 \* 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2018										Néant <input type="checkbox"/> *							
Adresse de l'entreprise		16 RUE VANDREZANNE 75013 PARIS																	
SIRET		8	3	9	2	3	1	6	7	7	0	0	0	1	5				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1		2		Durée de l'exercice précédent*		1		2									
													Exercice N clos le		3   1   1   2   2   0   2   2				
<b>ACTIF</b>													Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010		012													
		Autres*		014		016													
	Immobilisations corporelles*		028	849	030	12	042											837	
	Immobilisations financières* (1)		040		042														
	Total I (5)				044	849	048	12										837	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052													
		Marchandises*		060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	9 607	070												9 607	
		Autres* (3)		072	743	074													743
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	25 121	086														25 121
	Charges constatées d'avance*		092	181	094														181
Total II				096	35 652	098												35 652	
Total général (I + II)				110	36 501	112	12											36 489	
<b>PASSIF</b>													Exercice N 1		NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120															1 000	
	Écarts de réévaluation		124																
	Réserve légale		126																
	Réserves réglementées*		130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131																
	Report à nouveau		134																10 067
	Résultat de l'exercice		136																18 038
	Subventions d'investissement		137																
Provisions réglementées		140																	
Total I				142														29 105	
Provisions pour risques et charges				Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156															15	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166																3 972
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....		169	461	172														3 397
	Produits constatés d'avance		174																
Total III				176														7 384	
Total général (I + II + III)				180														36 489	
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182											849	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184												

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406								
	Autres	410		412		414		416								
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426								
	Constructions	430		432		434		436								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446								
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456								
	Matériel de transport	460		462		464		466								
	Autres immobilisations corporelles	470		472	849	474		476	849							
Immobilisations financières		480		482		484		486								
<b>TOTAL</b>		490		492	849	494		496	849							
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Fonds commercial		495		497		498		499								
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506								
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516								
	Constructions	520		522		524		526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536								
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546								
	Matériel de transport	550		552		554		556								
	Autres immobilisations corporelles	560		562	12	564		566	12							
<b>TOTAL</b>		570		572	12	574		576	12							
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif*		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values							
									Court terme*		Long terme					
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
<b>TOTAL</b>	578		580		582		584		586		581		587		589	
		Plus-values taxables à 19% (1)		579				Régularisations		590		583		594		
		<b>TOTAL</b>						596		585		597		599		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2018</b>					Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur comptes clients	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>				
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
<b>Fonds commercial</b>	681		683						
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Installations techniques, matériel et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>			<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</b>			
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés			983						
Déficits reportables			984						
Déficits de l'exercice			860						
Total des déficits restant à reporter			870						
<b>III DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (1 de l'art. 154 bis du CGI)		325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	<b>7 266</b>	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	<b>1 092</b>	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 2018		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022		Données en nombre de mois	
				1	2
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>					
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
<b>TOTAL 1</b>				106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
<b>TOTAL 2</b>				144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
<b>TOTAL 3</b>				152	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/	/	016	/
Date de cessation	/	/			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023  
Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant  \*

Exercice clos le	3   1   1   2   2   0   2   2	SIREN	8   3   9   2   3   1   6   7   7
Dénomination de l'entreprise	SAS 2018		
Adresse (voie)	16 RUE VANDRE ZANNE		
Code postal	75013	Ville	PARIS
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES 902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES 904 100

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)	MME	Nom patronymique	BLANC	Prénom(s)	GISELA
Nom marital		% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	100,00
Naissance : Date	01081955	N° Département		Commune	UMEA
		Pays	SUEDE		
Adresse : N°	16	Voie	RUE VANDRE ZANNE		
Code postal	75013	Commune	PARIS	Pays	FRANCE

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
		Pays			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

N° 2033-F-SD Éditions Informatiques Comptables 2023

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023  
Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont  
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant  \*

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	SIREN	8 3 9 2 3 1 6 7 7
Dénomination de l'entreprise	SAS 2018		
Adresse (voie)	16 RUE VANDRE ZANNE		
Code postal	75013	Ville	PARIS
I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		905	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.





**TAUX REDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIETES**  
**DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT**  
(article 219-I-b du CGI ; article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

<b>IDENTIFICATION DE LA SOCIETE</b>		
<b>Désignation de la société et adresse de son principal établissement</b>	<b>N° de SIRET du principal établissement</b>	<b>Code APE</b>
	83923167700015	7021Z
SAS 2018  16 RUE VANDREZANNE 75013 PARIS	<b>Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)</b>	

<b>I. RESULTATS DE L'EXERCICE</b>		€
<b>A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun</b>		
<b>a</b>	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	<b>23715</b>
<b>b</b>	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
<b>c</b>	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, lignes XL et XM ou tableau 2033 B, lignes 360 et 368)	
<b>B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme</b>		
<b>d</b>	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV	
<b>e</b>	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
<b>f</b>	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

<b>II. BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT</b>		
<b>g</b>	<i>Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice</i>	<b>42500</b>
<b>h</b>	Dont plus-value nette à court terme imposable	
<b>i</b>	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	<b>23715</b>
<b>j</b>	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
<b>k</b>	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	<b>Total lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065</b>	<b>23715</b>
<b>l</b>	<b>III. BENEFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)</b>	
<b>m</b>	<b>IV. PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX de 19% (Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065)</b>	

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES  
REPARTITION DU CAPITAL

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	83923167700015	7021Z
SAS 2018  16 RUE VANDREZANNE 75013 PARIS	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

En application de l'art. 219 Ib du CGI nous avons soumis une part de notre bénéfice au taux réduit de 15%.  
L'annexe demandée à l'art. 46 quater OZZ bis A de l'annexe III est à néant : notre capital n'est détenu que par des personnes physiques.

Dénomination

SAS 2018

Adresse

16 RUE VANDRE ZANNE  
75013 PARIS

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

**NOUVEAUTES**

- Remplacement des taux à 27,5 et 26,5 % par le taux à 25 %
- Prise en compte des nouveaux crédits d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (EOM) pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2022 (pour les dépenses liées à des contrats conclus à compter du 1er janvier 2022 et engagées jusqu'au 31 décembre 2024) et en faveur de la recherche collaborative (CRC) à compter du 1er janvier 2022 (contrats de collaboration conclus à compter du 1er janvier 2022).
- Suppression des crédits d'impôt ne s'appliquant plus pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique (CAC) et pour les bailleurs de locaux commerciaux (BLC).
- Prise en compte de la réduction d'impôt pour les entreprises réalisant des investissements productifs et dans le secteur du logement dans les collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie (COM) s'appliquant aux investissements réalisés à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2029.
- Prise en compte de la contribution temporaire de solidarité pour le premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2022.

SIREN **8 3 9 2 3 1 6 7 7**

Exercice social du : **01/01/22** au : **31/12/22**

I - IS Brut	Base	Taux	Montant
<b>I-A – Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice</b>			
I-A01 Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25 %)		25%	
I-A02 Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	23715	15,00%	3557
I-A03 Impôt sur les plus-values nettes			
I-A04 Autre impôt à taux particulier			
I-A05			
	Total IS Brut	15	3557

II - Créances	Montant
<b>II-A – Créances non reportables et non restituables</b>	
<i>IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.</i>	
II-A01 Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16
II-A02 Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03 VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04 PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse	57
II-A05 Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
II-A06	
II-A07	
	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)
	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A05 – II-A06)
	3557

<b>II-B – Créances reportables</b> (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)	
<i>IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.</i>	
<i>Créances reportables et non restituables</i>	
II-B01 MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE 40)	35
II-B02 MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
II-B03 COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N	92
II-B04 COM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
<i>Créances reportables et restituables</i>	
II-B05 CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement 65)	64
II-B06 CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement)	
II-B07 CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B08 COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N	33
II-B09 COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)	
II-B10 RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34
II-B11 RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
II-B12 CIR - Crédit impôt recherche au titre de N	31
II-B13 CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B14 CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N	95
II-B15 CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B16 Nouvelles créances non répertoriées de N	50
II-B17 Type de créance portée dans la ligne II-B11	
II-B18	
II-B18	Sous total (total II-B01 à II-B16 sauf la ligne II-B10 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)
II-B20	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 – II-B18)
	3557

<b>II-C – Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice</b>	
<i>IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.</i>	
II-C01 FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02 RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03 FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04 CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	25
II-C05 BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C06 PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	48
II-C07 AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres audiovisuelles	53
II-C08 ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56
II-C09 CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58
II-C10 CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II-C11 CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61
II-C12 PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62

II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif	( montant du préfinancement	67	)	63
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement	( montant du préfinancement	68	)	66
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant				70
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire				87
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques				89
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate				90
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale				91
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales				93
II-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus				49
II-C22	Type de créance portée dans la ligne II-C21				
II-C23	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C21 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)				
II-C24	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B16- II-C23)				3557
<b>II-D - Acompte de l'exercice</b>					
II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		69		4000
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C24 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS ( ligne II-D01 - ligne II-C24) est reporté en case 06				
<b>II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant</b>					
II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS		38		
<b>III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)</b>					
		Base	Taux		Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS		3,30%	36	
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			19	
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)				0
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus				
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08				
<b>IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)</b>					
					Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs				
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)			37	
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus				
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09				
<b>V - Montant de la contribution temporaire de solidarité (CTS)</b>					
					Montant
V-A01	Assiette de la contribution temporaire de solidarité				
V-A02	Montant de la contribution temporaire de solidarité (Ligne V-A01 x 33 %)				
<b>RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES</b>					
		Montant restant à payer		Excédents constatés	
Impôt sur les Sociétés	01	0	06	443	
Contribution Sociale	03	0	08	0	
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	0	09	0	
Contribution temporaire de solidarité	94				
Totaux	05	0	10	443	
		Montant à payer (case 05 - case 10)	11	0	
		ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)	12	443	
Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées					
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant					13
Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)					
Contribution visée		Date limite de paiement		Montant à Imputer	
<i>(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)</i>					
Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)					14
Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.					
<b>PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE</b>					
Date :		Téléphone	0140921809	Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2 % sera appliquée (article 1738 du CGI)	
Chèque		Télépaiement			
Virement					
Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).					
Contribution visée		Date limite de paiement		Montant à Imputer	
<b>CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION</b>					
Somme :		Date :		N° d'opération :	
		Date de réception :			
Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Designation de la société		Adresse du siège social	
SAS 2018			
SIRET	8 3 9 2 3 1 6 7 7 0 0 0 1 5	Mél : louis@agccoconseils.com	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
16 RUE VANDREZANNE 75013 PARIS			

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées : CONSEILS EN COMMUNICATION

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

**1 Résultat fiscal**

Bénéfice imposable à 15%	23 715	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0
--------------------------	--------	--	---

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15% :  PV à long terme imposables à 19% :  PV exonérées (art. 238 quinquies) :

Autres PV imposables à 19% :  PV à long terme imposables à 0% :

**3 Abatements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies 0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies  Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies  Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cédée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)**

1 - Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse / N°	
--------------------	--

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2) cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse / N°	
--------------------	--

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé : TENICO

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : AGCJ - EXPERTISE 127 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS Tél : 0140921809	Nom et adresse du conseil : Tél :
OGA/OMGA : <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant : Date : _____ Lieu : _____
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire Signature : _____
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	
Examen de conformité fiscale (ECF) : Prestataire : _____	

certifié conforme à l'original  
G. B. L. L. L.



CONTROLE DE CONCORDANCE		
DESIGNATION	MONTANT	ECART
	Total écart	0.00

Désignation de l'entreprise		SAS 2018		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		16 RUE VANDREZANNE 75013 PARIS				
SIRET		8 3 9 2 3 1 6 7 7 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 1 2 1 0 2 2		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012		
		Autres* 014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	849	030	12	
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044	849	048	12	837
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises*	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9 607	070	9 607
		Autres* (3)	072	743	074	743
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	25 121	086	25 121
		Charges constatées d'avance*	092	181	094	181
Total II	096	35 652	098	35 652		
Total général (I + II)		110	36 501	112	12	36 489
<b>PASSIF</b>				Exercice N 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131		
	Report à nouveau			134	10 067	
	Résultat de l'exercice			136	18 038	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	29 105	
Provisions pour risques et charges				Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	15	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	3 972	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....			169	461	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	7 384		
Total général (I + II + III)				180	36 489	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

**2018**  
Société par actions simplifiées  
Au capital de 1 000 €  
Siège social : 16, rue Vaudrezanne  
75 013 PARIS  
**RCS PARIS 839 231 677**

---

EXERCICE CLOS LE 29 JUIN 2023

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023

DEUXIEME RESOLUTION

*L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice s'élevant à 18 038 €, propose de l'affecter comme suit :*

Origine :

- |  |          |
|--|----------|
| • Poste « Report à nouveau antérieur » | 10 067 € |
| • Réserve légale                       | 0 €      |
| • Résultat bénéficiaire de l'exercice  | 18 038 € |

Affectation :

- |                      |       |
|----------------------|-------|
| • « Réserve légale » | 100 € |
|----------------------|-------|

Désormais le solde du compte « Réserve légale » s'élève à 100€

- |                        |          |
|------------------------|----------|
| • « Report à nouveau » | 17 938 € |
|------------------------|----------|

Désormais le solde du compte « Report à nouveau » s'élève à 28 005 €

Rappel des dividendes distribués :

- L'associé unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code Général des impôts, prend acte des sommes distribuées au titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

-2022 : 21 429€ brut

-2021 : 57 143€ brut

-2020 : 0€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

*gpl3laruc*

**SAS 2018**  
Société par actions simplifiées  
Au capital de 1 000 €  
Siège social : 16, rue Vaudrezanne  
75 013 PARIS  
**RCS PARIS 839 231 677**

◆

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT VOTEE A L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice s'élevant à 18 038€, propose de l'affecter comme suit :

Origine :

- |  |          |
|--|----------|
| • Poste « Report à nouveau antérieur » | 10 067 € |
| • Réserve légale                       | 0 €      |
| • Résultat bénéficiaire de l'exercice  | 18 038 € |

Affectation

- |                  |       |
|------------------|-------|
| • Réserve légale | 100 € |
|------------------|-------|

Le poste « Réserve légale » présentera désormais un solde de 100 €.

- |                    |         |
|--------------------|---------|
| • Report à nouveau | 17 938€ |
|--------------------|---------|

Le poste « Report à nouveau » présentera désormais un solde de 28 005€

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code Général des impôts, prend acte des sommes distribuées au titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

-2022 : 21 429€ brut

-2021 : 57 143€ brut

-2020 : 0€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

